



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 30 MAI 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce trentième
jour du mois de mai 2011, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Diane Larouche
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf

Sont aussi présents :
 Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Ginette Audet
 Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Dix personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mai 2011
4. Consultation APR-1149-2011 : Agrandissement de la zone 66-C
5. Consultation APR-1150-2011 : Création zone 140-F et modification de l'article 15.3 du règlement de zonage
6. Lecture d'un certificat : Règlement numéro 1147-2011
7. Lecture d'un certificat : Règlement numéro 1152-2011
8. Avis de motion : Plan d'urbanisme
9. Avis de motion : Modification traitement puits P-5
10. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le mode de rémunération des élus
11. Avis de motion : Modification du règlement de lotissement / Taxe pour fins de parcs des lots rénovés
12. Avis de motion : Amendement du règlement numéro 912-2003 / Ententes relatives à des travaux municipaux
13. Avis de motion : Rétention des eaux pluviales
14. Avis de motion : Planification du développement
15. Avis de motion : Travaux de rénovation au pavillon du Grand-Héron et mise en place d'équipements anti-érosion à la rampe de mise à l'eau
16. Avis de motion : Règlement décrétant la rénovation et la transformation du 4300, route de Fossambault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

17. Lecture et adoption d'un règlement amendant le règlement d'imposition des taxes
18. Lecture et adoption d'un règlement : Programme de crédit de taxes
19. Lecture et adoption d'un avant-projet de règlement : Agrandir zone 117-C à même la zone 35-H / Lot 349P
20. Lecture et adoption d'un avant-projet de règlement : Garde de chevaux dans une partie de la zone 30-F
21. Lecture et adoption d'un projet de règlement : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
22. Lecture et adoption d'un règlement : Mise en place d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue du Levant
23. Adoption du projet de planification stratégique
24. Position du conseil sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
25. Accord de principe : Étude d'opportunité / Immeuble multifonctionnel scolaire-municipal
26. Signature d'un bail de location pour espaces de stationnement
27. Dépôt d'une requête de citoyens de la zone 44-H
28. Demande de permis d'enseigne : 4733, route de Fossambault
29. Demande de permis d'enseigne : 4600, route de Fossambault
30. Demande de permis de construction : Garderie Découverte (PIIA)
31. Autorisation pour la signature d'un bail au motel industriel : Local A
32. Autorisation pour la signature d'un bail au motel industriel : Local B
33. Autorisation pour la signature d'un bail au motel industriel : Local D
34. Résolution d'appui CPTAQ : Servitude d'utilités publiques
35. Adoption d'une politique d'économie de l'eau potable
36. Paiement numéro 5 : Travaux de réfection de la route de Fossambault Nord
37. Acceptation provisoire : Placement MP / Secteur multifamilial / Phase 6B
38. Cession : Placement MP / Secteur multifamilial / Phase 6B
39. Ouverture de rue : Placement MP / Secteur multifamilial / Phase 6B
40. Acceptation provisoire : Le Domaine du Boisé / Phase 2
41. Cession : Le Domaine du Boisé / Phase 2
42. Ouverture de rue : Le Domaine du Boisé / Phase 2
43. Installation d'un rideau séparateur aux étangs aérés et projet pilote
44. Concours horticole
45. Location d'un terrain de la Fabrique
46. Avance petites caisses : Fête Nationale
47. Avance petites caisses : Rodéo
48. Dépôt de la liste des engagements financiers
49. Demande d'autorisation triathlon
50. Transport adapté
51. Renouvellement de l'assurance collective
52. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
53. Suivi des dossiers par les élus
54. Autres sujets
55. Période de questions
56. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de mai est reprise.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

260-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 10, 17, 18, 21 et 30.

ADOPTÉE

261-2011

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 9 MAI 2011**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 9 mai 2011
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION APR-1149-2011 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 66-C

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1149-2011 qui a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 de façon à agrandir la zone 66-C à même la zone 76-F.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

**CONSULTATION APR-1150-2011 : CRÉATION ZONE 140-F ET
MODIFICATION DE L'ARTICLE 15.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1150-2011 qui a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91, de façon à créer la zone 140-F à même la zone 95-F et y prescrire les usages autorisés; ainsi qu'à modifier l'article 15.3 « Garde de chevaux » du règlement de zonage numéro 623-91 pour porter la superficie au sol de l'écurie, pour la zone 140-F uniquement, à un maximum de 107 mètres carrés.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1147-2011

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1147-2011 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1152-2011

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1152-2011 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

AVIS DE MOTION : PLAN D'URBANISME

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le « règlement sur le plan d'urbanisme » numéro 611-90, de façon à assurer la concordance aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier et au document complémentaire.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION TRAITEMENT PUIITS P-5

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'ajout d'un système de traitement du fer et du manganèse au puits P-5 et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
TAXE POUR FINS DE PARCS DES LOTS RÉNOVÉS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à modifier l'article 2.2.4.1 du règlement 624-91 intitulé *Règlement de lotissement* et l'article 4.4 du règlement 626-91 intitulé *Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction*.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

Cette modification réglementaire aura comme effet de rendre préalable à l'approbation d'une demande de permis de construction, l'application de l'article 2.2.4.1 du règlement 624-91 obligeant le propriétaire d'un terrain n'ayant jamais fait l'objet de cette disposition à verser une somme d'argent ou à s'engager à céder une superficie de terrain, aux fins d'établissement, du maintien de l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de la préservation d'espaces naturels.

**AVIS DE MOTION : AMENDEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2003
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à modifier le règlement numéro 912-2003, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, de façon à prévoir des règles différentes en matière de partage et de paiement des coûts découlant des travaux visés par le 3^e alinéa de l'article 9.

AVIS DE MOTION : RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à modifier le règlement numéro 626-91 relatif aux permis et certificats de façon à introduire des dispositions concernant la gestion des eaux pluviales sur certains terrains.

Les terrains visés, les critères d'aménagement et les documents à soumettre pour l'obtention d'un certificat d'autorisation sont définis au document intitulé « Note technique - Règlement sur la gestion des eaux pluviales » en date du 30 mai dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

AVIS DE MOTION : PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la réalisation d'études de planification du développement sur le territoire de la municipalité et autorisant un emprunt pour ce faire.

Ce projet est prévu au programme d'immobilisations.

**AVIS DE MOTION : TRAVAUX DE RÉNOVATION
AU PAVILLON DU GRAND-HÉRON ET MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS
ANTI-ÉROSION À LA RAMPE DE MISE À L'EAU**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant les travaux suivants et autorisant un emprunt pour ce faire :

- Rénovation au pavillon du Grand-Héron;
- Mise en place d'équipements anti-érosion à la rampe de mise à l'eau.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉNOVATION
ET LA TRANSFORMATION DU 4300, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la rénovation et la transformation du 4300, route de Fossambault afin d'y relocaliser le garage municipal et autorisant un emprunt pour ce faire.

262-2011

**LECTURE ET ADOPTION
D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT :
AGRANDIR ZONE 117-C À MÊME LA ZONE 35-H**

PROJET DE RÈGLEMENT N° APR-1156-2011
AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE »
NUMÉRO 623-91, DE FAÇON À :

- Redéfinir les zones 35-H et 117-C.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage No 623 le 29 janvier 2007 (résolution no 44-2007);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement N° APR-1156-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

Projet de règlement N° APR-1156-2011

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le « règlement de zonage » numéro 623-91, de façon à redéfinir les zones 35-H et 117-C.

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en traçant la limite des zones 35-H et 117-C sur la ligne séparatrice des lots 349-P et 349-96.

Cette modification est illustrée au plan joint comme annexe, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 30^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE ONZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

263-2011

LECTURE ET ADOPTION
D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT :
GARDE DE CHEVAUX DANS UNE PARTIE DE LA ZONE 30-F

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1155-2011
AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 ET LE RÈGLEMENT
RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 626-91 DE FAÇON À :

- Créer la zone 141-F, à même la zone 30-F, laquelle comprendra les propriétés incluses dans cette zone, situées au nord de la route Montcalm, soit les subdivisions des lots 377 à 382;
- Prescrire, à l'intérieur de la zone 141-F, les mêmes usages que ceux autorisés dans la zone 30-F et y autoriser, selon les conditions édictées à l'article 15.3 du règlement de zonage, la garde de chevaux.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91, et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro APR-1155-2011, lequel ordonne et statue ce qui suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-1155-2011

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé :
RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 623-91, LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91
ET LE RÈGLEMENT RELATIF
AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 626-91
DE FAÇON À :

- Créer la zone 141-F, à même la zone 30-F, laquelle comprendra les propriétés incluses dans cette zone, situées au nord de la route Montcalm, soit les subdivisions des lots 377 à 382;
- Prescrire, à l'intérieur de la zone 141-F les mêmes usages que ceux autorisés dans la zone 30-F et y autoriser, selon les conditions édictées à l'article 15.3 du règlement de zonage, la garde de chevaux.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

ARTICLE 3 Le feuillet du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage est modifié en créant la zone 141-F, à même la zone 30-F, laquelle comprendra les propriétés incluses dans cette zone, situées au nord de la route Montcalm, soit les subdivisions des lots 377 à 382;

Cette modification est illustrée au plan joint à l'annexe B, ce plan faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
- Un « O » devant le titre « Ha : Habitation unifamiliale isolée »;
 - Un « O » devant le titre « Hb : Habitation bifamiliale isolée »;
 - Un « O » devant le titre « Ca : Commerce associé à l'usage habitation »;
 - Un « O » devant le titre « RECa : Récréation parc et espace vert »;
 - Un « O » devant le titre « RECb : Récréation usage intensif »;
 - Un « O » devant le titre « RECc : Récréation usage extensif »;
 - Un « O » devant le titre « Gîte du passant »;
 - Un « O » devant le titre « Élevage de chevaux »;
 - L'expression « 8,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur maximale (en mètres) »;
 - L'expression « 3,0 » vis-à-vis le titre « Hauteur minimum (en mètres) »;
 - L'expression « 9,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul avant (en mètres) »;
 - L'expression « 7,5 » vis-à-vis le titre « Marge de recul arrière (en mètres) »;
 - L'expression « 6,0 » vis-à-vis le titre « Marge de recul latérale (en mètres) »;
 - L'expression « 12,0 » vis-à-vis le titre « Somme des marges latérales (en mètres) »;
 - L'expression « 0,10 » vis-à-vis le titre « indice d'occupation du sol ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe A ».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

ARTICLE 5 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 624-91 intitulé règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Les lettres « KJY » devant le titre « Ha : Habitation unifamiliale isolée »;
 - Les lettres « KJY » devant le titre « Hb : Habitation bifamiliale isolée »;
 - Les lettres « KJY » devant le titre « RECa, RECb, RECc, RECd : Récréation »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe A ».

ARTICLE 6 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 626-91 intitulé règlement relatif aux permis et certificats sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter la zone 141-F pour laquelle sont indiqués les éléments suivants :
 - Un « O » devant le titre « Lot distinct »;
 - Un « O » devant le titre « Aucun service »;
 - Un « O » devant le titre « Rue publique ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement sous la cote « Annexe A ».

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 30^e jour du mois de mai 2011.

MAIRE

SECRETARE-TRESORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

264-2011

LECTURE ET ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT : MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC
ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DU LEVANT

RÈGLEMENT N^o 1154-2011
décrétant l'exécution de travaux de prolongement
du réseau d'aqueduc et d'égout
sur une partie de la rue du Levant
et autorisant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour ce faire

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de mise en place des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant à partir de son intersection avec la route de Fossambault;

ATTENDU que les coûts de ces travaux sont estimés à 200 000 \$;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 9 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1154-2011, lequel décrète ce qui suit :

Règlement numéro 1154-2011

- Article 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2** Le conseil est autorisé, par le présent règlement, à exécuter ou faire exécuter des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue du Levant à partir de son intersection avec la route de Fossambault, tel qu'il appert des plans approuvés par monsieur Jérôme Gourde, de la firme Génio, experts-conseils, portant les numéros 10-623 et 11-638, ces plans étant annexés au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante, ainsi que de l'estimation détaillée préparée par madame Jany Marcoux, ingénieure de la firme Génio, experts-conseils, en date du 27 mai 2011, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe B » pour en faire partie intégrante.
- Article 3** Pour réaliser ces travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000 \$, \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, tel qu'il appert du document « Bilan des coûts » préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 30 mai 2011, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe C » pour en faire partie intégrante.
- Article 4** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 200 000 \$ sur une période de 25 ans.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

- Article 5** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, à l'exception du lot 4 600 057 matricule 2089-20-4494, lequel est déjà desservi.
- Article 6** S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.
- Article 7** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.
- Article 8** Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 1151-2011.
- Article 9** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 30^e jour du mois de mai 2011.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

265-2011

PROJET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU qu'à la suite de plusieurs consultations et d'un sondage scientifique, ce conseil a élaboré un projet de planification stratégique intitulé « Planification stratégique 2012 – 2020 » « Vision d'avenir : une qualité de vie à l'orée de la forêt laurentienne »;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

ATTENDU que les membres du conseil souhaitent soumettre ce document à une consultation publique le 21 juin prochain, tenue simultanément avec la consultation du projet de plan d'urbanisme visant la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, ces deux documents étant complémentaires l'un à l'autre;

ATTENDU qu'un document d'information très explicite de 34 pages sera transmis à chaque adresse civique de la ville à ce sujet, invitant la population à participer à ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le document intitulé « PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2012 – 2020 » « VISION D'AVENIR : UNE QUALITÉ DE VIE À L'ORÉE DE LA FORÊT LAURENTIENNE ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil mandate monsieur Julien Naud afin d'animer cette soirée de consultation.

Des honoraires de 550 \$ taxes en sus couvriront la préparation et l'animation de la soirée.

ADOPTÉE

266-2011

POSITION DU CONSEIL
SUR LE PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Québec a adopté, le 28 avril 2011, le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;

ATTENDU que ce projet fera l'objet de consultations publiques;

ATTENDU que ce conseil désire porter à l'attention de la commission chargée de tenir les consultations publiques, cinq éléments majeurs nécessitant des correctifs au projet de plan métropolitain avant son adoption définitive;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que, bien que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souscrive aux priorités d'aménagement de la CMQ, celui-ci signifie à la commission chargée de tenir les consultations sur le plan métropolitain, ainsi qu'à tous les autres membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, de même qu'au ministre des Affaires municipales, M. Laurent Lessard, que le projet de plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec se doit d'être modifié et bonifié de façon à mieux traduire la réalité de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ainsi que les valeurs et les préoccupations de ses citoyens pour éviter que ceux-ci soient injustement pénalisés dans le développement et l'aménagement de leur ville.

Les correctifs demandés et développés dans un document annexé à la présente concernent donc :

1. L'agrandissement du périmètre urbain en fonction de perspectives démographiques plus réalistes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

2. Les critères de consolidation pour les nouveaux projets résidentiels à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
3. Les critères sur la forme d'aménagement et de développement à atteindre en fonction d'un pôle métropolitain (de type 4 dans le cas de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier) ou des noyaux périurbains et des axes structurants;
4. Les critères de densité à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et de préservation du caractère distinct du milieu périurbain;
5. L'intégration au plan métropolitain de dispositions explicites sur les droits acquis à accorder dans les cas d'ententes déjà signées par la Ville et de projets de développement déjà débutés.

ADOPTÉE

267-2011

ACCORD DE PRINCIPE :
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ
IMMEUBLE MULTIFONCTIONNEL SCOLAIRE-MUNICIPAL

ATTENDU que ce conseil, par sa résolution numéro 97-2011, adoptée le 21 février 2011, demandait à la Commission scolaire de planifier, dans les plus brefs délais, la construction d'une nouvelle école pour accueillir la forte croissance de la clientèle scolaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Capitale de construire une telle école primaire sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce conseil appuie fortement la Commission scolaire de la Capitale dans sa démarche;

ATTENDU que la construction de cette école est un élément prioritaire de la planification stratégique de la Ville;

ATTENDU qu'il s'agit d'un dossier prioritaire pour la Commission scolaire de la Capitale, compte tenu de la croissance de la clientèle d'âge préscolaire et des projections démographiques pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'il serait opportun d'étudier le scénario de construction d'un bâtiment multifonctionnel, soit la construction d'une école primaire à laquelle pourrait être greffés des services municipaux de loisirs ou autres;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'exprimer, à nouveau, à la Commission scolaire de la Capitale l'appui du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la réalisation de ce projet de construction d'une école primaire sur notre territoire et d'indiquer que ce conseil se montre intéressé à la réalisation d'une étude d'opportunité afin d'établir la pertinence de construire un bâtiment multifonctionnel comprenant une école primaire et certains locaux municipaux.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

268-2011

**SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION
POUR ESPACES DE STATIONNEMENT**

ATTENDU que par sa résolution numéro 197-2011, ce conseil mandatait le notaire Mario Boilard pour la préparation d'un bail de location de douze (12) cases de stationnement à Clinique dentaire Stéphanie Fortin inc.;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le maire monsieur Jacques Marcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marcel Grenier, du bail de location préparé par Me Jean-Philippe Brisson par lequel la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier loue à Clinique dentaire Stéphanie Fortin inc., un espace de stationnement situé au 7, route de la Jacques-Cartier, comprenant douze (12) emplacements. Cet espace est décrit au plan préparé par monsieur Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5554 de ses minutes.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UNE REQUÊTE DE CITOYENS DE LA ZONE 44-H

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une requête de la part des personnes intéressées de la zone 44-H afin que le projet de règlement numéro 1143-2011 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

269-2011

**ARRÊT DU PROCESSUS
PROJET DE RÈGLEMENT 1143-2011**

ATTENDU le dépôt de la requête de la part des personnes intéressées de la zone 44-H afin que le projet de règlement numéro 1143-2011 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'arrêter les procédures de modification de zonage prévue au projet de règlement numéro 1143-2011 visant à autoriser la classe d'usage « Hc : unifamiliale jumelée » à l'intérieur de la zone 44-H.

ADOPTÉE

270-2011

**DEMANDE DE PERMIS ENSEIGNE
4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU les plans déposés par monsieur Yvan Boilard pour l'analyse d'une demande de permis visant à modifier les enseignes situées sur le terrain du bâtiment commercial situé au 4733, route de Fossambault accueillant plusieurs commerces soit Studio Santé, la vieille Boucherie, Sushi Nagano en plus de Boilard assurances;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 65-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

ATTENDU que la demande consiste à installer sur la première section en haut de l'enseigne sur pylône existant, présentement laissée blanche les mots : « 4733, Place Fossambault », (6 pi x 18 po ou 1,8 m x 0,5 m);

ATTENDU que la demande inclut également de retirer l'affiche « locaux à louer » dans le bas de l'enseigne sur pylône afin d'agrandir l'affiche *Boilard assurances inc.* qui aura 6 pi x 6 pi ou 1,8 m x 1,8 m;

ATTENDU qu'un aménagement paysager est prévu au pied de l'enseigne, cet aménagement étant décrit dans une correspondance transmise par madame Julie Trudel en date du 27 avril 2011;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 15 février 2011;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de permis d'affichage déposée par monsieur Yvan Boilard afin de modifier les enseignes sur le pylône du bâtiment commercial situé au 4733, route de Fossambault accueillant plusieurs commerces soit Studio Santé, la vieille Boucherie, Sushi Nagano en plus de Boilard Assurances.

ADOPTÉE

271-2011

DEMANDE DE PERMIS ENSEIGNE
4600 ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU que le nouveau locataire du 4600 Fossambault, soit la Clinique vétérinaire de la Jacques-Cartier, a déposé une demande de permis d'enseigne afin d'afficher le commerce sur les supports à enseigne déjà en place sur la façade du bâtiment et sur la structure autonome;

ATTENDU les plans et devis déposés par la Clinique vétérinaire de la Jacques-Cartier;

ATTENDU que le commerce est situé dans la zone 66-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 25 mai 2011;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'affichage demandé par la Clinique vétérinaire de la Jacques-Cartier afin d'ajouter deux nouvelles enseignes sur les supports à enseigne existants.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

Avant le début des délibérations sur le sujet suivant, monsieur le conseiller Martin Chabot déclare qu'il a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question. Il déclare qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question. Il déclare, en outre, avoir divulgué la nature générale de son intérêt pendant la séance d'étude du conseil qui a précédé la présente séance publique et avoir quitté ladite séance d'étude pendant que les élus délibéraient sur la question.

272-2011

BAIL DE LOCATION
LOCAL A – MOTEL INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature du bail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et PAUSE CAFÉ URBAIN INC., pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour un an supplémentaire, et ce pour une durée totale de six (6) ans, commençant le 1^{er} juillet 2011 aux conditions incluses dans ledit bail, lequel est joint à la présente résolution en annexe pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

273-2011

BAIL DE LOCATION
LOCAL B – MOTEL INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature du bail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et LEDS ÉQUIPEMENTS INC., pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour un an supplémentaire, et ce pour une durée totale de six (6) ans commençant le 1^{er} juin 2011 aux conditions incluses dans ledit bail, lequel est joint à la présente résolution en annexe pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

274-2011

BAIL DE LOCATION
LOCAL D – MOTEL INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature du bail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et monsieur Laurent Juneau pour une durée de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour un an supplémentaire, et ce pour une durée totale de six (6) ans commençant le 15 juin 2011 aux conditions incluses dans ledit bail, lequel est joint à la présente résolution en annexe pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

275-2011

**APPUI À LA DEMANDE DE
MONSIEUR SERGE ALARIE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

ATTENDU la demande de monsieur Serge Alarie adressée auprès de la CPTAQ afin d'obtenir une servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec d'une superficie d'environ 49,6 mètres carrés en zone agricole, permettant l'installation du réseau d'utilités publiques sur une partie du lot 374 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU que, bien qu'il existe d'autres emplacements sur le territoire de la municipalité hors de la zone agricole, il s'agit d'autoriser une servitude pour le réseau d'utilités publiques;

ATTENDU que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU de recommander, selon les critères de la CPTAQ, d'acquiescer à la demande de monsieur Serge Alarie adressée auprès de la CPTAQ afin d'obtenir une servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec d'une superficie d'environ 49,6 mètres carrés en zone agricole, permettant l'installation du réseau d'utilités publiques sur une partie du lot 374 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

276-2011

POLITIQUE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

ATTENDU la Politique nationale de l'eau adoptée par le gouvernement du Québec en novembre 2002 et la récente Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui donne suite à l'engagement 49 de la politique nationale, cette stratégie ayant été rendue publique le 28 mars dernier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU que ce conseil adopte la politique de l'économie de l'eau potable jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

277-2011

**PAIEMENT NUMÉRO 5
PROJET DE RÉFECTION
DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD**

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacroix, ingénieure, de la firme DESSAU, datée du 27 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 5 à « Les Entreprises Paradis Paysagiste inc. » au montant de 97 213,28 \$. Ladite dépense est imputée au règlement N° 1123-2010.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

Le versement du chèque à l'entrepreneur est autorisé en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 4.

ADOPTÉE

278-2011

ACCEPTATION PROVISOIRE
PLACEMENT MP – PHASE 6B

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Placement MP inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception du pavage de la couche de surface et d'une partie de la couche de base, d'une partie des bordures, de l'éclairage de rue et autres correctifs mineurs;

ATTENDU qu'une lettre de garantie bancaire au montant de 35 170,00 \$ a été déposée par le promoteur pour garantir la réalisation des travaux à compléter;

ATTENDU la recommandation de M. François Bergeron, ingénieur de la firme Génio, experts-conseils;

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Quittance de l'entrepreneur général et de ses sous-traitants;
- Déclaration de conformité de la CSST;
- Cautionnement d'entretien d'un montant de 5 400 \$ valide pour une période de deux (2) ans à compter du 30 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet Placement MP inc, phase 6B.

ADOPTÉE

279-2011

CESSION DE RUE
PLACEMENT MP – PHASE 6B

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Placement MP inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar;

ATTENDU que la rue à céder est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, en date du 7 octobre 2010, dossier 767, minute 7986. Le numéro de lot concerné est le 224-160-56-2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée. Le numéro de lot concerné est le 224-160-56-2.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

280-2011

OUVERTURE DE RUE
PLACEMENT MP – PHASE 6B

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 224-160-56-2. Cette rue est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Gilles Simard, arpenteur-géomètre, en date du 7 octobre 2010, dossier 767, minute 7986;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue Anne-Hébert.

ADOPTÉE

281-2011

ACCEPTATION PROVISOIRE
LE DOMAINE DU BOISÉ – PHASE 2

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et 9219 6690 Québec inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception du pavage, de l'éclairage de rue, de l'ensemencement des fossés et autres correctifs mineurs;

ATTENDU qu'une lettre de garantie bancaire au montant de 107 237,60 \$ a été déposée par le promoteur pour garantir la réalisation des travaux à compléter;

ATTENDU la recommandation de M. Jean-Philip Mercier, ingénieur de la firme Génio, experts-conseils, en date du 5 mai 2011;

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Quittance de l'entrepreneur général;
- Déclaration solennelle garantissant à la Ville que les ouvrages livrés ne présentent aucune réclamation pendante contre elle;
- Déclaration de conformité de la CSST;
- Cautionnement d'entretien équivalent à 5 % du coût des travaux réalisés valide pour une période de deux (2) ans à compter du 5 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet Le domaine du boisé – phase 2.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

282-2011

CESSION DE RUE
LE DOMAINE DU BOISÉ – PHASE 2

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et 9219 6690 Québec inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar;

ATTENDU que la rue à céder est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, en date du 17 août 2010, dossier 10517, minute 727. Les numéros de lots concernés sont 239-22 et 239-24;

ATTENDU qu'une servitude de drainage doit être cédée à la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU :

- **QUE** ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée. Les numéros de lots concernés sont 239-22 et 239-24.
- **QUE** ce conseil autorise la rétrocession des lots 239-26 et 239-27 qui avaient été cédés par le promoteur pour l'aménagement d'un arc de virage au bout de la phase 1.
- **QUE** ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la servitude de drainage. Cette servitude est localisée sur une partie des lots 4 368 980 et 4 763 216. Elle est décrite sur un document préparé par Marc Gravel, arpenteur-géomètre, sous la minute 1347 en date du 10 mai 2011.

ADOPTÉE

283-2011

OUVERTURE DE RUE
LE DOMAINE DU BOISÉ PHASE 2

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur les lots 239-22 et 239-24. Cette rue est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Marc Gravel, arpenteur-géomètre, en date du 17 août 2010, dossier 10517, minute 727;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue de l'Athyrium.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

284-2011 **INSTALLATION D'UN RIDEAU SÉPARATEUR
AUX ÉTANGS AÉRÉS ET PROJET PILOTE**

ATTENDU que ce conseil a confié à la firme Aquatech le mandat de procéder à la recherche de solutions applicables à court terme pour améliorer la performance des étangs aérés;

ATTENDU qu'après différentes analyses, la firme Aquatech propose l'ajout d'un rideau séparateur dans l'étang numéro 1 et l'installation d'aérateurs à microbulles au même endroit, ces équipements devraient permettre d'augmenter la concentration en oxygène dissous aux étangs aérés;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 26 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU :

- **QUE** ce conseil accorde un contrat à la compagnie Nelson Environnemental pour la fabrication d'un rideau séparateur.

Les dimensions du rideau sont présentées dans un courriel transmis par monsieur Simon Sauvageau en date du 13 mai 2011. Il s'agit d'une dépense de 9 475 \$, taxes en sus.

- **D'autoriser** une dépense approximative de 3 800 \$, taxes en sus, pour l'installation du rideau séparateur.
- **D'autoriser** la réalisation d'un projet pilote en collaboration avec la compagnie ITT. Cette dernière fournira gratuitement à la Ville une nouvelle technologie d'aérateurs à fines bulles pour une période de 3 mois. Le projet permettra à la compagnie de tester ses équipements et à la Ville d'augmenter la concentration en oxygène dissous aux étangs aérés et d'évaluer l'impact sur la performance des étangs aérés.

La Ville confirme son intérêt à faire l'acquisition d'équipements de type aérateurs à fines bulles aux conditions suivantes :

- Les résultats du projet pilote doivent être satisfaisants;
- L'acquisition des équipements devra être effectuée conformément aux articles 573 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes relativement à l'adjudication de contrats.

Les dépenses susmentionnées sont imputées au poste budgétaire numéro 02-414-00-526.

ADOPTÉE

285-2011 **CONCOURS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adhéré, il y a quelques années, au programme d'embellissement horticole « Les Fleurons du Québec »;

ATTENDU que la Ville veut encourager les citoyens, commerçants et propriétaires d'industries à embellir leur propriété par la mise en place d'un aménagement paysager ou l'amélioration d'un aménagement existant;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU :

- D'autoriser les Services techniques à mettre sur pied un concours horticole en collaboration avec la Société d'horticulture et d'écologie de la Jacques-Cartier, le tout selon les détails spécifiés au document « Concours d'aménagement paysager – Projet » en date du 30 mai 2011;
- D'autoriser un budget de 500 \$, à remettre en prix.

Cette dépense sera imputée au budget d'opération au poste budgétaire numéro 02-701-51-629 après y avoir transféré un montant équivalent du poste budgétaire numéro 02-701-51-699.

ADOPTÉE

286-2011 **LOCATION D'UN TERRAIN DE LA FABRIQUE**

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 26 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 5 750 \$ pour la location d'un terrain à la Fabrique Sainte-Catherine pour la pratique du soccer selon l'entente reconduite par la résolution numéro 552-2008, à l'exception de la durée qui sera pour la saison de soccer 2011.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-52-512 après une appropriation de 5 750 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

287-2011 **AVANCE PETITES CAISSES**
FÊTE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 4 000 \$ à l'ordre de madame Lise Langlois dans le but de préparer les petites caisses pour la Fête nationale du Québec.

Le montant nécessaire sera inscrit et remboursé dans le compte 54-139-00-005.

ADOPTÉE

288-2011 **AVANCE DE FONDS**
PETITE CAISSE RODÉO

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 6 000 \$ à l'ordre de madame Lise Brisson dans le but de préparer les petites caisses pour le rodéo. Le montant nécessaire sera inscrit et remboursé dans le compte 54-139-00-005.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 25 mai 2011, laquelle comprend 171 commandes au montant de 109 565,35 \$.

289-2011 **AUTORISATION TRIATHLON 26 AOÛT 2011**

ATTENDU que le Club de Triathlon Rouge et Or de l'Université Laval tiendra son *Triathlon Corporatif – Rouge et Or* le 26 août prochain et demande les services de l'unité de premiers répondants de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour assurer les services de premiers soins pendant la durée de l'épreuve, soit de 13 heures à 15 heures 30;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil acquiesce à la demande susmentionnée et autorise l'unité de premiers répondants de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à assurer les services de premiers soins pendant la durée de l'épreuve du *Triathlon Corporatif - Rouge et Or* qui se tiendra le 26 août 2011.

ADOPTÉE

290-2011 **ADHESION ANNUELLE
AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE**

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec demande aux municipalités participant à un service de transport adapté de signifier leur adhésion annuelle ainsi que d'approuver spécifiquement la quote-part pour le transport adapté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil approuve l'adhésion de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au service régional de transport adapté géré par la MRC de la Jacques-Cartier pour l'année 2011 ainsi que la quote-part de 6 346 \$, imputée au poste budgétaire numéro 02-370-00-950.

ADOPTÉE

291-2011 **ASSURANCE COLLECTIVE
RENOUVELLEMENT 2011-2012**

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme, dans son rapport, que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et qu'ils jugent opportun de les accepter,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de 146 123 \$, taxes incluses.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

292-2011

PROGRAMME D'AIDE
À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, à présenter une demande de subvention au député de Portneuf, M. Michel Matte, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2011-2012 pour des travaux d'amélioration d'une section du chemin Thomas-Maher.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne les informations suivantes :

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :

Monsieur Phaneuf étant absent, il a assisté à la réunion du conseil d'administration du 19 mai 2011.

Le principal point a été le traitement des boues de fosses septiques puisque Saint-Alban avait demandé, lors de la dernière réunion que celles de l'ouest puissent être acheminées chez-eux et des données supplémentaires nécessaires à la prise de décision ont été demandées à Saint-Alban. Or ces données venant du CRIC ne seront disponibles que vers la fin de mai. Le conseil a décidé d'attendre 2 semaines c'est-à-dire jusqu'au C.E. prévu au début de juin. En l'absence de ces chiffres, le C.E. recommandera au C.A. de procéder comme prévu avec le traitement des boues de toute la régie à son centre de Neuville.

Il y aura une demande au MDDEP afin de porter de 117m³/jour à 234m³/jour le débit de traitement du lixiviat. L'usine a la capacité pour ces quantités et cela permettra d'enlever et de traiter, en 13-14 mois, ce qui est liquide dans la cellule qui est maintenant pleine de matières non-recyclables.

Rappel : visite de l'Écocentre par les élus le 9 juin prochain.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011

Monsieur le maire Jacques Marcotte rappelle à l'assistance la soirée de consultation sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec qui se tiendra à Lac-Beauport le mardi 7 juin prochain.

Il indique qu'il est question de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le dernier numéro de la revue L'Actualité.

293-2011

MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations aux choristes du « Choeur de ma rivière » pour leur excellente prestation, offerte lors de leur souper chantant du 21 mai dernier.

ADOPTÉE

294-2011

MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adresse ses félicitations aux employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ayant collaboré à l'organisation très bien ficelée de la soirée des bénévoles le 16 avril dernier.

ADOPTÉE

Il est 21 h 22.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

295-2011

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 22 h 01.



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2011**

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER